

COPS : Compensation des Opérations du Pacifique Sud

Vers un changement de normes dans les échanges bancaires



VOUS ÉMETTEZ DES VIREMENTS ET DES PRÉLÈVEMENTS ?

Soyez vigilants,
ces changements vont impacter
votre système d'information.

CE QUI CHANGE

- ➔ Les échanges bancaires passent à la norme internationale ISO 20022
- ➔ L'IBAN remplacera le RIB
- ➔ Le mandat remplacera l'autorisation de prélèvement

Vous avez jusqu'au **30 septembre 2026** pour vous adapter à ce nouveau format :

**NOVEMBRE
2024**



VIREMENTS ET
PRÉLÈVEMENTS
au format ISO 20022
opérationnels

**DÈS À
PRÉSENT**



Contactez
votre banque

**30 SEPTEMBRE
2026**



Fin de la période
de migration pour
les entreprises

Préparez votre entreprise avant le

30 SEPTEMBRE 2026

À défaut, vos virements et prélèvements ne pourront plus être traités par votre banque.

Agissez dès à présent en consultant votre prestataire informatique et votre banque.

Rendez-vous sur :
www.ieom.fr/cops

